



Informations et Consignes pour les Exposants au 1^{er} novembre

L'autorisation d'ouverture des Foires et Salons, à compter du 9 juin dernier, nous a permis de vous proposer le retour à nos Concours Félines sous les conditions suivantes :

→ Depuis le 21 juillet 2021 le «Pass Sanitaire» est exigé dans les établissements et les rassemblements où le brassage du public est le plus à risque sur le plan sanitaire ; sa possession sera donc à ce jour obligatoire, y compris les 12-17 ans depuis le 30 septembre.

→ La possession d'un «Pass Sanitaire» ne dispensera personne de l'application des gestes barrières et de la distanciation physique,

→ Venez munis, de vos masques car son port y sera obligatoire, ainsi que votre réserve de gel hydro-alcoolique,

→ Ce port concernera bien sûr toute personne présente, et ce à partir de l'âge de 11 ans ; il sera fortement recommandé dès l'âge de 6 ans,

→ Un « Référent Covid » sera présent pour vous assister et contrôler le respect des règles sanitaires,

→ Pour éviter les manipulations, les régularisations de paiement devront être faites avant l'exposition,

→ Merci d'habituer vos chats d'exposition au port du masque par les humains afin qu'ils ne soient pas effrayés en découvrant votre visage ainsi affublé, puis face au juge,

→ L'accès à la zone de jugement sera limité à une seule personne par chat présenté,

→ Afin que nous puissions au mieux composer les «carrés» en fonction de vos souhaits de proximité et du respect des contraintes de distanciation, merci de nous informer si l'exposant ayant inscrit le(s) chat(s) vient accompagné.

→ La restauration assise étant à nouveau autorisée en salle, vous pourrez déjeuner rapidement à tour de rôle à table dans les «Carrés»,

→ Un service de restauration rapide tenu par l'AFPL, sera présent dans la salle, vous pourrez y trouver des salades, sandwiches, desserts et toutes boissons,

→ Les sanitaires seront régulièrement désinfectés.

Le présent document s'enrichira régulièrement jusqu'au jour de l'exposition.